

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3323

présenté par

M. Potier, M. Garot, Mme Jourdan et M. Leseul

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 60 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.